



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/010/2026

Kampala, le 03 mai 2026

DECLARATION

SITUATION SÉCURITAIRE PRÉOCCUPANTE DE LA POPULATION FRONTALIÈRE DU RWANDA-BURUNDI.

Le Gouvernement du Burundi doit mettre fin aux menaces d'exécution sommaire et ouvrir la frontière avec le Rwanda.

La Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka est vivement préoccupée par les effets néfastes de la fermeture de la frontière entre le Rwanda et le Burundi. Les revers de ce choix gouvernemental, qui restreint la circulation des biens et des personnes entre les deux pays, sont particulièrement ressentis dans les localités de la commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera comme ailleurs dans les autres localités de la province et celles de la province de Bujumbura frontalières avec le voisin du nord.

À Kayanza, la sécurité humaine est durement éprouvée au détriment des communautés environnantes. Ces populations, dont l'existence et la cohésion sociale dépendent largement des échanges interculturels et commerciaux, voient leurs vulnérabilités s'aggraver face aux menaces permanentes d'exécution sommaire à toute personne qui entretient des relations commerciales avec les voisins du Rwanda, véhiculés par l'autorité provinciale et relayés par certains services de sécurité. Ce climat de peur est exacerbé par les menaces proférées par le chef de poste à Mparamirundi Major NTAYAGABIRI Franck qui a déclaré qu'il tuerait tout présumé fraudeur se rendant au Rwanda.

En effet, en date du 29 avril 2026, environ 2:00 du matin, les nommés NSHEMEZIMANA Claude et NSABIMANA Moïse, tous appréhendés par la police pour fraude présumée de café avec le Rwanda, ont enduré un interrogatoire brutal où, sous la pression et la torture, ils ont désigné le nommé Salvator Bigirima comme leur complice, ce qui a conduit à son arrestation ce même matin. La population alertée, s'est rassemblée devant le poste de police pour tenter désespérément de s'opposer que les leurs ne soient exécutés arbitrairement.

Devant une foule inquiète rassemblée au bureau de la police pour s'enquérir des nouvelles de leurs proches arrêtés, le chef de poste NTAYAGABIRI Franck a simulé une dissuasion contre toute contestation, en emmenant les détenus derrière le poste de police, en tirant des balles et puis en retournant vers la foule pour annoncer qu'il les a exécutés selon la décision reçue et connue pour de pareils cas. L'information a circulé

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 010 /2026



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

aussitôt sur les réseaux sociaux mais suivie, paradoxalement, d'un démenti du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et Développement Communautaire, à la fin de la journée sur son compte @MininterInfosBi.

La Ligue ITEKA déplore ce type de contradictions au sein d'une même institution publique, en particulier lorsqu'elle est chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité, qui ternit l'image de l'appareil gouvernemental et nuit à la crédibilité des médias et des organisations de la société civile qui s'en font échos dans leurs publications sans vérification approfondie.

Il importe de souligner que le même jour, le 29 avril 2026, le procureur de la cour d'appel de Butanyerera s'est rendu sur terrain et ces trois détenus ont été transférés au commissariat de Kayanza la nuit pour procéder à une enquête judiciaire et le surlendemain, le Tribunal de Grande Instance de Kayanza a statué sur ce cas en procès de flagrance. Au cours de l'audience, Claude et Moïse ont été condamnés à un an d'emprisonnement et à une amende de 500.000 Fbu chacun. Quant à Salvator, il a été relâché. Une quatrième personne, un pasteur de l'Église FECABU où travaillait Salvator, du nom de Nkurunziza Jean Marie a été interpellé et arrêté durant l'audience pour avoir enregistré le procès, avec son téléphone.

Partant des faits et d'autres sources bien informées, la Ligue Iteka attire l'attention des organisations de la société civile, des médias, de la communauté nationale et internationale sur une manœuvre de manipulation et de désinformation orchestrée par les services de sécurité en complicité avec les jeunes du parti au pouvoir, visant à discréditer la société civile burundaise qui exploite ces sources publiques d'information dans le cadre de leur lutte pour la défense des droits humains et l'établissement de l'État de droit au Burundi.

La Ligue Iteka recommande aussi au Gouvernement du Burundi de mettre fin à la manipulation de l'information publique et d'ouvrir la frontière Rwanda-Burundi pour alléger la souffrance des deux communautés liées mêmes réalités culturelles et sanctionner sévèrement toute personne faisant recours à une peine capitale abolie par le Burundi en 2009.

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 010 /2026